

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-JEAN-DE L'ÎLE D'ORLÉANS
M.R.C. ÎLE D'ORLÉANS**

ASSEMBLÉE ORDINAIRE, 6 AVRIL 2021

À la séance ordinaire du Conseil municipal de Saint-Jean-de-l'Île-d'Orléans tenue, le 6 avril 2021 à 20 heures, à huis clos par visioconférence; étaient présents : Mme Sandrine Reix, M. Alain Fortier, M. Jean Lachance, Mme Élisabeth Leclerc, M. Jean Lapointe et M. Alain Létourneau, tous formant quorum; sous la présidence de M. Jean-Claude Pouliot, maire.

Chantal Daigle, directrice générale, est aussi présente et agit en tant que secrétaire d'assemblée

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours ;

CONSIDÉRANT QUE l'état d'urgence sanitaire a été renouvelé hebdomadairement jusqu'au 9 avril 2021 par le décret 489-2021 du 31 mars 2021 ;

CONSIDÉRANT QUE le décret numéro 1020-2020 du 30 septembre 2020 interdit tout rassemblement dans la région sociosanitaire de la Capitale-Nationale ;

CONSIDÉRANT QUE l'arrêté 2020-074 de la ministre de la Santé et des Services Sociaux du 2 octobre 2020 ordonne que toute séance publique d'un organisme municipal doit être tenue sans la présence du public, mais doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres ;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos ;

EN CONSÉQUENCE, le conseil autorise que la présente séance soit tenue à huis clos par une visioconférence et que l'enregistrement vocal soit diffusé par la suite sur le site internet de la municipalité. Les élus doivent se nommer lorsqu'ils veulent prendre la parole afin de faciliter l'écoute.

Ordre du jour

1. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
2. ACCEPTATION DES DERNIERS PROCÈS-VERBAUX
 - 2.1. ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DU 1ER MARS 2021
 - 2.2. ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DU 29 MARS 2021
3. SUIVIS AU PROCÈS-VERBAL
4. AUTORISATION DES COMPTES À PAYER ET DES DÉPENSES INCOMPRESSIBLES
5. ADMINISTRATION GÉNÉRALE
 - 5.1. DÉPART À LA RETRAITE DE L'ADJOINTE SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE
 - 5.2. DÉPART À LA RETRAITE DE LA SECRÉTAIRE
 - 5.3. EMBAUCHE D'UNE ADJOINTE SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE
 - 5.4. DÉMISSION DE L'ADJOINT JOURNALIER
 - 5.5. EMBAUCHE D'UN ADJOINT JOURNALIER
 - 5.6. RISTOURNE MMQ 2020
 - 5.7. AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT 2021-378 - MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2020-369
 - 5.8. DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 2021-378 - MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2020-369
 - 5.9. PUBLICITÉ - FABRIQUE DE LA PAROISSE DE SAINTE-FAMILLE-DE-L'ÎLE-D'ORLÉANS
 - 5.10. AVIS DE MOTION, REGLEMENT 2021-376 DÉTERMINANT LE TAUX DES TAXES FONCIÈRES GÉNÉRALES À TAUX VARIÉS, LE TAUX DES TAXES SPÉCIALES, LA TARIFICATION DES SERVICES AINSI QUE LES MODALITÉS DE PAIEMENTS POUR L'ANNÉE 2021
 - 5.11. PROJET DE MODIFICATION DU RÈGLEMENT 2021-376 DÉTERMINANT LE TAUX DES TAXES FONCIÈRES GÉNÉRALES À TAUX VARIÉS, LE TAUX DE S TAXES SPÉCIALES, LA TARIFICATION DES SERVICES AINSI QUE LES MODALITÉS DE PAIEMENTS POUR L'ANNÉE 2021
6. SÉCURITÉ PUBLIQUE
 - 6.1. ACHAT SERVICE SÉCURITÉ INCENDIE
 - 6.2. ENTENTE DE SERVICES AUX SINISTRÉS
7. TRANSPORT ROUTIER
 - 7.1. RÈGLEMENT D'EMPRUNT - CÔTE LAFLEUR
 - 7.2. ÉTUDE GÉOTECHNIQUE - CÔTE LAFLEUR
 - 7.3. PLANS ET DEVIS - CÔTE LAFLEUR
8. HYGIÈNE DU MILIEU
9. URBANISME
 - 9.1. PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT 2021-379 - PLAN D'URBANISME
 - 9.2. PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT 2021-380 - ZONAGE
 - 9.3. PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT 2021-381 - LOTISSEMENT
 - 9.4. PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT 2021-382 - CONSTRUCTION
 - 9.5. PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT 2021-383 - PERMIS ET CERTIFICATS
 - 9.6. MODIFICATION AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT DE LA MRC DE L'ÎLE D'ORLÉANS
10. LOISIRS ET CULTURE
 - 10.1. CAMP SAINT-FRANÇOIS 2021
 - 10.2. FONDATION FRANÇOIS-LAMY
11. CORRESPONDANCE
12. VARIA
13. PÉRIODE DE QUESTIONS
14. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

- 2021-04-055**
- 1. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par M. Alain Fortier, appuyé par M. Alain Létourneau et résolu que l'ordre du jour soit adopté et demeure ouvert à tout autre sujet d'intérêt pour la municipalité.

Adopté à l'unanimité des conseillers (ères).
 - 2. ACCEPTATION DES DERNIERS PROCÈS-VERBAUX**
 - 2.1. Acceptation du procès-verbal du 1er mars 2021**

2021-04-056

Il est proposé par Mme Sandrine Reix, appuyé par M. Jean Lachance et il est résolu que le procès-verbal de la séance régulière du 1er mars 2021 soit accepté tel que présenté.

Adopté à l'unanimité des conseillers (ères).
 - 2.2. Acceptation du procès-verbal du 29 mars 2021**

2021-04-057

Il est proposé par M. Jean Lapointe, appuyé par Mme Sandrine Reix et il est résolu que le procès-verbal de la séance régulière du 1er mars 2021 soit accepté tel que présenté.

Adopté à l'unanimité des conseillers (ères).
 - 3. SUIVIS AU PROCÈS-VERBAL**
 - 4. AUTORISATION DES COMPTES À PAYER ET DES DÉPENSES INCOMPRESSIBLES**

2021-04-058

Il est proposé par M. Jean Lachance, appuyé par M. Alain Fortier et il est résolu :

QUE le paiement des comptes totalisant 96 415.82 \$ soit autorisé ;

QUE le maire et la directrice générale/secrétaire-trésorière ou son adjointe soient autorisés à signer les chèques et les virements pour et au nom de la Municipalité.

Adopté à l'unanimité des conseillers (ères).
 - 5. ADMINISTRATION GÉNÉRALE**
 - 5.1. DÉPART À LA RETRAITE DE LA SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE ADJOINTE**

2021-04-059

Le 24 février 2021, madame Louise Leclerc a avisé la directrice générale de son intention d'être en vacances du 29 avril 2021 au 23 juin 2021 et de son départ à la retraite le 24 juin 2021.

Il est proposé par Mme Élisabeth Leclerc, appuyé par Mme Sandrine Reix et résolu d'accepter ce départ à la retraite.

Adopté à l'unanimité des conseillers (ères).

2021-04-060

5.2. DÉPART À LA RETRAITE DE LA SECRÉTAIRE

Le 25 février 2021, madame Lucie Lambert a avisé la directrice générale de son départ à la retraite le 30 avril 2021.

Il est proposé par Mme Élisabeth Leclerc, appuyé par M. Jean Lapointe et résolu d'accepter ce départ à la retraite.

Adopté à l'unanimité des conseillers (ères).

2021-04-061

5.3. EMBAUCHE D'UNE SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE ADJOINTE

CONSIDÉRANT le départ à la retraite de la secrétaire-trésorière adjointe ;

CONSIDÉRANT le départ à la retraite de la secrétaire ;

CONSIDÉRANT l'appel de candidatures et les entrevues qui ont conduit à une personne correspondant au profil recherché pour ce poste ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Alain Fortier, appuyé par Mme Sandrine Reix et résolu d'embaucher Mme Hélène Duquet à titre de secrétaire-trésorière adjointe de la Municipalité de Saint-Jean-de-l'Île-d'Orléans, à compter du 7 avril 2021 et d'autoriser la directrice générale et le maire à signer le contrat d'engagement.

Adopté à l'unanimité des conseillers (ères).

2021-04-062

5.4. DÉMISSION DE L'ADJOINT JOURNALIER

Le 25 février 2021, monsieur Renaud Wendling a remis sa démission à la directrice générale et ce à compter du 6 mars 2021.

Il est proposé par M. Alain Létourneau, appuyé par Mme Élisabeth Leclerc et résolu d'accepter cette démission.

Adopté à l'unanimité des conseillers (ères).

2021-04-063

5.5. EMBAUCHE D'UN ADJOINT JOURNALIER

CONSIDÉRANT la démission de l'adjoint journalier ;

CONSIDÉRANT l'appel de candidatures et les entrevues qui ont conduit à une personne correspondant au profil recherché pour ce poste ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Sandrine Reix, appuyé par M. Alain Fortier et résolu d'embaucher M. Daniel Tremblay à titre d'adjoint journalier de la Municipalité de Saint-Jean-de-l'Île-d'Orléans, à compter du 12 avril 2021 et d'autoriser la directrice générale et le maire à signer le contrat d'engagement.

Adopté à l'unanimité des conseillers (ères).

2021-04-064

5.6. RISTOURNE MMQ 2020

Il est proposé par Mme Sandrine Reix, appuyé par M. Jean Lachance et résolu de constater le dépôt de la lettre de la Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ) au conseil municipal, concernant la ristourne pour les exercices financiers de 2017, 2018 et 2019 qui s'élève à 1 275 \$.

Adopté à l'unanimité des conseillers (ères).

5.7. AVIS DE MOTION – REGLEMENT 2021-378 – MODIFIANT LE REGLEMENT 2020-369

Avis de motion est donné par Mme Sandrine Reix, suivi de la présentation du projet de règlement et annonçant l'intention du conseil d'adopter le règlement numéro 2021-378, à une séance ultérieure, modifiant le règlement 2020-369 concernant la régie interne des séances du conseil de la municipalité.

5.8. DEPOT DU PROJET DE REGLEMENT 2021-378 – MODIFIANT LE REGLEMENT 2020-369

2021-04-065

Il est proposé par M. Alain Létourneau, appuyé par Mme Sandrine Reix et résolu de présenter le projet du règlement # 2021-378 afin d'abroger l'article 29 du règlement 2020-369, règlement sur la régie interne des séances du conseil de la municipalité et de la remplacer par le texte suivant :

Article 29 : Il est interdit à l'intérieur du lieu où se tiennent les séances du Conseil municipal, pendant toute la durée d'une séance du conseil municipal, de tenir, avoir en main, déposé ou de toute manière, laisser à la vue de quiconque un téléphone intelligent, un ordinateur, une tablette électronique, un appareil comportant une fonction photographique, une caméra vidéo, une caméra de télévision, tout appareil d'enregistrement audiovisuel ou tout autre appareil de même nature.

Adopté à la majorité des conseillers (ères).

5.9. PUBLICITE – FABRIQUE DE LA PAROISSE DE SAINTE-FAMILLE-DE-L'ÎLE-D'ORLEANS

2021-04-066

Il est proposé par M. Alain Létourneau, appuyé par M. Jean Lachance et résolu d'autoriser le paiement d'une publicité dans le feuillet paroissial pour l'année 2021 au coût de 100 \$.

Adopté à l'unanimité des conseillers (ères).

5.10. AVIS DE MOTION, RÈGLEMENT 2021-376 DÉTERMINANT LE TAUX DES TAXES FONCIÈRES GÉNÉRALES À TAUX VARIÉS, LE TAUX DES TAXES SPÉCIALES, LA TARIFICATION DES SERVICES AINSI QUE LES MODALITÉS DE PAIEMENTS POUR L'ANNÉE 2021

Avis de motion est donné par M. Jean Lachance, suivi de la présentation du projet de modification de règlement et annonçant l'intention du conseil de modifier le règlement numéro 2021-376, à une séance ultérieure.

5.11. PROJET DE MODIFICATION DU RÈGLEMENT 2021-376 DÉTERMINANT LE TAUX DES TAXES FONCIÈRES GÉNÉRALES À TAUX VARIÉS, LE TAUX DES TAXES SPÉCIALES, LA TARIFICATION DES SERVICES AINSI QUE LES MODALITÉS DE PAIEMENTS POUR L'ANNÉE 2021

2021-04-067

CONSIDÉRANT QUE la présente pandémie cause des problèmes financiers aux entreprises locales ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité ne veut pas freiner le développement économique de sa municipalité ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Alain Fortier, appuyé par M. Jean Lapointe et résolu de modifier le règlement 2021-376 de la façon qui suit :

- Les compensations pour les services de collecte des déchets et de collecte sélective de la catégorie 7 et de la catégorie 10 soient modifiées de 381.00 \$ à 301.00 \$;
- Les compensations pour les services de collecte des déchets et de collecte sélective de la catégorie 8, catégorie 9 soit modifiées de 381.00 \$ à 357.00 \$

Adopté à l'unanimité des conseillers (ères).

6. SÉCURITÉ PUBLIQUE

6.1. ACHAT SERVICE SECURITE INCENDIE

2021-04-068

Il est proposé par Mme Sandrine Reix, appuyé par M. Jean Lapointe et résolu d'autoriser les achats suivants pour le Service de Sécurité Incendie au montant total de 7 069\$ excluant les taxes :

- 10 Tuyaux de 4" de 50' chez Arsenal (4 550.00 \$)
- 1 tuyau de 4" de 25' chez Arsenal (319.00 \$)
- 5 Casques de pompier chez Aéro Feu (2 200.00 \$)

Adopté à l'unanimité des conseillers (ères).

6.2. ENTENTE DE SERVICES AUX SINISTRES

2021-04-069

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit prendre des mesures pour assurer la protection des personnes et des biens, contre les sinistres, conformément à plusieurs textes législatifs, notamment la Loi sur la sécurité civile et le Code municipal ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit protéger la vie, la santé, l'intégrité des personnes et des biens lors de sinistres ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a signé une entente pour 3 ans avec la CROIX-ROUGE à la résolution 2019-04-58 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jean Lapointe, appuyé par M. Alain Fortier et il est résolu d'autoriser le paiement de la contribution pour l'année 2021-2022 de 208.76 \$ pour Entente aux sinistrés couvrant la période d'avril 2021 à mars 2022.

Adopté à l'unanimité des conseillers (ères).

7. TRANSPORT ROUTIER

7.1. RÈGLEMENT NUMÉRO 2021-377 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 321 000 \$ POUR REMBOURSER LES COÛTS RELATIFS À LA RÉFECTION DE LA CÔTE LAFLEUR

2021-04-070

Mme Élisabeth Leclerc informe qu'elle est en conflit d'intérêts et elle s'abstient de participer aux débats concernant cette résolution.

CONSIDÉRANT QUE 21 citoyens de la Côte Lafleur ont signé le registre référendaire ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Alain Létourneau, appuyé par Mme Sandrine Reix et résolu d'abroger le règlement numéro 2021-377 décrétant une dépense et un emprunt de 321 000 \$ pour rembourser les coûts relatifs à la réfection de la Côte Lafleur.

Adopté à l'unanimité des conseillers (ères) qui participent aux délibérations.

7.2. ÉTUDE GÉOTECHNIQUE – CÔTE LAFLEUR

2021-04-071

Mme Élisabeth Leclerc informe qu'elle est en conflit d'intérêts et elle s'abstient de participer aux débats concernant cette résolution.

CONSIDÉRANT QUE les travaux de la Côte Lafleur nécessitent une étude géotechnique pour compléter les plans et devis ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Alain Fortier, appuyé par Mme Sandrine Reix et résolu d'autoriser la directrice générale à signer un contrat avec la firme Terrapex Environnement Ltée afin de réaliser une étude géotechnique de la Côte Lafleur au montant de 10 800.00 \$ excluant les taxes. Une option d'analyse de l'échantillonnage au coût supplémentaire de 3 360.00 \$ excluant les taxes est au contrat, la nécessité de ces tests sera discutée avec la firme d'ingénierie. Ces frais seront payés par le programme d'aide à la voirie locale – volet accélération et par l'excédent non affecté.

Adopté à l'unanimité des conseillers (ères) qui participent aux délibérations.

7.3. PLANS ET DEVIS – CÔTE LAFLEUR

2021-04-072

Mme Élisabeth Leclerc informe qu'elle est en conflit d'intérêts et elle s'abstient de participer aux débats concernant cette résolution.

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit aller en appel de soumission via le SEAO ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit avoir des plans et devis complets afin de donner un contrat à un entrepreneur ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jean Lapointe, appuyé par M. Jean Lachance et résolu d'autoriser la directrice générale à signer un contrat avec la firme EMS ingénierie afin de produire les plans et devis des travaux de la Côte Lafleur au coût de 21 685 \$ excluant les taxes. Ces frais seront payés par le programme d'aide à la voirie locale – volet accélération et par l'excédent non affecté.

Adopté à l'unanimité des conseillers (ères) qui participent aux délibérations.

8. HYGIÈNE DU MILIEU

AUCUN ITEM

9. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

9.1. PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT 2021-379 – PLAN D'URBANISME

2021-04-073

ATTENDU QUE le Conseil municipal de Saint-Jean juge opportun d'adopter un règlement du plan d'urbanisme devant s'appliquer à l'ensemble du territoire sous juridiction de la municipalité de Saint-Jean-de-l'Île-d'Orléans ;

ATTENDU les dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q. Chap. A - 19.1) ;

ATTENDU qu'une dispense de lecture du règlement est donnée ;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil déclarent avoir reçu et avoir pris connaissance du premier projet de règlement # 2021-379 sur le plan d'urbanisme ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Alain Fortier, appuyé par M. Alain Létourneau et résolu d'adopter le premier projet de règlement 2021-379 ci-annexé.

Adopté à l'unanimité des conseillers (ères).

9.2. PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT 2021-380 – ZONAGE

2021-04-074

ATTENDU QUE le Conseil municipal de Saint-Jean juge opportun d'adopter un règlement de zonage devant s'appliquer à l'ensemble du territoire sous juridiction de la municipalité de Saint-Jean-de-l'Île-d'Orléans ;

ATTENDU les dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q. Chap. A - 19.1) ;

ATTENDU qu'une dispense de lecture du règlement est donnée ;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil déclarent avoir reçu et avoir pris connaissance du premier projet de règlement # 2021-380 sur le zonage ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Sandrine Reix, appuyé par M. Alain Létourneau et résolu d'adopter le premier projet de règlement 2021-380 ci-annexé.

Adopté à l'unanimité des conseillers (ères).

2021-04-075

9.3. PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT 2021-381 – LOTISSEMENT

ATTENDU QUE le Conseil municipal de Saint-Jean juge opportun d'adopter un règlement de lotissement devant s'appliquer à l'ensemble du territoire sous juridiction de la municipalité de Saint-Jean-de-l'Île-d'Orléans ;

ATTENDU les dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q. Chap. A - 19.1) ;

ATTENDU qu'une dispense de lecture du règlement est donnée ;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil déclarent avoir reçu et avoir pris connaissance du premier projet de règlement # 2021-381 sur le lotissement ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Alain Fortier, appuyé par M. Jean Lachance et résolu d'adopter le premier projet de règlement 2021-381 ci-annexé.

Adopté à l'unanimité des conseillers (ères).

2021-04-076

9.4. PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT 2021-382 – CONSTRUCTION

ATTENDU QUE le Conseil municipal de Saint-Jean juge opportun d'adopter un règlement de construction devant s'appliquer à l'ensemble du territoire sous juridiction de la municipalité de Saint-Jean-de-l'Île-d'Orléans ;

ATTENDU les dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q. Chap. A - 19.1) ;

ATTENDU qu'une dispense de lecture du règlement est donnée ;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil déclarent avoir reçu et avoir pris connaissance du premier projet de règlement # 2021-382 sur les règlements de construction ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Sandrine Reix, appuyé par M. Alain Fortier et résolu d'adopter le premier projet de règlement 2021-382 ci-annexé.

Adopté à l'unanimité des conseillers (ères).

2021-04-077

9.5. PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT 2021-383 – PERMIS ET CERTIFICATS

ATTENDU QUE le Conseil municipal de Saint-Jean juge opportun d'adopter un règlement sur les permis et certificats devant s'appliquer à l'ensemble du territoire sous juridiction de la municipalité de Saint-Jean-de-l'Île-d'Orléans ;

ATTENDU les dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q. Chap. A - 19.1) ;

ATTENDU qu'une dispense de lecture du règlement est donnée ;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil déclarent avoir reçu et avoir pris connaissance du premier projet de règlement # 2021-383 sur les permis et certificats ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Sandrine Reix, appuyé par M. Alain Létourneau et résolu d'adopter le premier projet de règlement 2021-383 ci-annexé.

Adopté à l'unanimité des conseillers (ères).

2021-04-078

9.6. MODIFICATION AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT DE LA MRC DE L'ÎLE D'ORLÉANS

CONSIDÉRANT QUE la scierie Blouin, a été fondée en 1950 ;

CONSIDÉRANT QU'elle fait partie intégrante de la communauté de Saint-Jean depuis maintenant 70 ans ;

CONSIDÉRANT QUE la compagnie emploie plus de 15 personnes à temps plein ;

CONSIDÉRANT QUE les contraintes reliées à l'entreposage sur le site nuisent grandement au maintien et au développement de l'entreprise ;

CONSIDÉRANT QU'il est une grande fierté pour notre communauté d'avoir une entreprise aussi dynamique ;

CONSIDÉRANT QU'elle est située en zone verte ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jean Lachance, appuyé par M. Jean Lapointe et résolu que la municipalité de Saint-Jean demande à la MRC de l'île d'Orléans de tout mettre en œuvre, incluant la modification de son schéma d'aménagement afin que cette entreprise puisse prospérer avec le moins de contraintes possible.

Adopté à l'unanimité des conseillers (ères).

10. LOISIRS ET CULTURE

10.1. CAMP SAINT-FRANÇOIS 2021

2021-04-079

Il est proposé par Mme Sandrine Reix, appuyé par Mme Élisabeth Leclerc et il est résolu d'autoriser la conclusion d'une entente avec le Camp St-François, par laquelle la Municipalité de Saint-Jean-de-l'Île-d'Orléans s'engage à :

1 - défrayer un montant de 510 \$ pour chaque enfant de la municipalité de Saint-Jean inscrit au camp de jour (7 semaines) ;

2 - dans le cadre du programme aspirant moniteur (PAM) : subventionner un montant de 430 \$ par participant ; chaque aspirant doit obligatoirement demeurer dans la municipalité de Saint-Jean.

3 - organiser et payer le service de transport pour les enfants de Saint-Jean inscrits au camp Saint-François pour l'été 2021.

Adopté à l'unanimité des conseillers (ères).

2021-04-080

10.2. FONDATION FRANÇOIS-LAMY

Il est proposé par M. Alain Létourneau, appuyé par M. Alain Fortier et il est résolu de renouveler l'adhésion pour l'année 2021 à la Fondation François-Lamy au montant de 20.00 \$.

Adopté à l'unanimité des conseillers (ères).

11. CORRESPONDANCE

12. VARIA

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

14. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

La levée de l'assemblée est proposée par M. Alain Fortier, il est 21h11

Le maire Jean-Claude Pouliot atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature pour lui de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Jean-Claude Pouliot, maire

Chantal Daigle, D.G. & sec.-trés.

Je soussignée, certifie que la municipalité dispose des crédits suffisants pour payer tous les comptes autorisés et adoptés dans le procès-verbal du 6 avril 2021 ; EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat le 6 avril 2021.

Chantal Daigle, D.G. & sec.-trés.